

Prix régional des solidarités rurales

Créé en 1993 à l'initiative de Jacques HEYDECKER, Président du CESER de 1992 à 2007, pour honorer la mémoire de Henri LAGAUCHE et Jean-Michel GAUBY, ses deux prédécesseurs, le Prix Gauby-Lagauche, devenu en 2016 **PRIX RÉGIONAL DES SOLIDARITÉS RURALES**, est doté de **67 000 €** et récompense **une ou plusieurs actions en milieu rural**.



Ce concours est ouvert aux associations, aux groupements, aux entreprises, aux collectivités et à leurs établissements qui, dans les **communes rurales de la région Grand Est**, œuvrent pour soutenir l'initiative économique, sociale ou environnementale dans le but de dynamiser les territoires ruraux et d'améliorer les conditions de vie des habitants.

Il comprend le prix principal, financé par la **Région Grand Est (25 000 €)** et six prix spéciaux d'un montant total de **42 000 € apportés par six organismes partenaires**. Le jury du concours est composé de représentants du **CESER**, du **Conseil régional**, de la **Ligue de l'Enseignement**, de la **Caisse d'Épargne Grand Est Europe**, de la **Banque des Territoires-Groupe Caisse des Dépôts**, du **Groupe La Poste**, d'**EDF**, d'**AG2R La Mondiale** et de la **Foire de Châlons-en-Champagne**. Ce jury, dans un premier temps, présélectionne des dossiers dont les porteurs sont invités, dans un deuxième temps, à venir présenter oralement leur action. Le ou les lauréats sont choisis après cette présentation au sein de la présélection. Les décisions du jury sont souveraines.

La liste des communes rurales, dans lesquels les acteurs peuvent prétendre à l'éligibilité, est fixée par le jury et est disponible sur ce site dans le formulaire de candidature. 4565 communes sont ainsi éligibles.

Ce concours s'inscrit dans le cadre des politiques publiques mises en œuvre par le Conseil régional Grand Est de soutien et de développement du monde rural, comme le Pacte pour la ruralité.

Critères pour le Prix Régional des Solidarités Rurales

- Ruralité et intérêt social
- Intérêt général (par rapport à la nature de l'activité)
- Développement local et territorial, développement durable
- Partenariat actif (public ou privé favorisant la mise en commun de toutes les forces mobilisables pour le développement d'une zone rurale et à envisager simultanément les différents aspects de ce développement)
- Dimension économique (emploi, auto-financement, diversification des ressources, pérennité de l'action).

Critères complémentaires des prix spéciaux portés par les partenaires

- **Caisse d'Épargne Grand Est Europe** : Action d'intérêt général qui participe au maintien ou au renforcement de la cohésion sociale avec notamment la lutte contre toutes les formes d'exclusion.
- **Banque des Territoires-Groupe Caisse des Dépôts** : « Prix coup de cœur » répondant aux priorités et aux actions soutenues par la Caisse des Dépôts, territoires + connectés, + durables, + attractifs, + inclusifs.
- **Groupe La Poste** : favoriser la création et la reprise d'entreprise en milieu rural et/ou faciliter la valorisation des territoires ruraux
- **EDF** : Action autour de la transition écologique et la responsabilité sociale en milieu rural
- **AG2R La Mondiale** : action qui s'inscrit dans le mieux-être des personnes âgées, la lutte contre leur isolement tout en favorisant le lien intergénérationnel
- **Foire de Châlons-en-Champagne** : action qui concerne la création, le maintien ou le développement d'une activité en milieu rural.